

NOTE D'INFORMATION

Bruxelles, le 21 avril 2016

Chers actionnaires, titulaires d'American Depositary Shares, d'obligations ou de warrants de la SA Groupe Delhaize (la "Société"),

Cette note a pour objectif de fournir des informations sur l'ordre du jour de l'**assemblée générale ordinaire** des actionnaires qui aura lieu le **jeudi 26 mai 2016 à 15 heures (heure belge), au Group Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique.**

Lors de cette assemblée, les actionnaires de la Société délibéreront et voteront sur les points à l'ordre du jour expliqués plus en détails dans la présente note.

La loi belge n'impose pas de quorum pour l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2016. Par conséquent, les décisions peuvent être prises lors de cette assemblée quel que soit le nombre d'actions Groupe Delhaize qui y seront représentées. Les points 1 à 3 de l'ordre du jour ne requièrent pas de vote. Les points 4 à 7 peuvent être valablement adoptés par la majorité des votes exprimés.

En tant qu'actionnaires, vous pouvez valablement exercer le droit de vote afférent à vos actions à l'assemblée générale du 26 mai 2016 en suivant les procédures indiquées dans la convocation à assister à cette assemblée qui sera publiée dans la presse et qui est disponible sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com). Si vous avez des questions concernant les points de l'ordre du jour, nous vous prions de bien vouloir contacter le Département Relations Investisseurs du Groupe Delhaize au numéro de téléphone +32 2 412 21 51.

Les propriétaires d'American Depositary Shares du Groupe Delhaize peuvent exercer le droit de vote afférent à leurs titres à l'assemblée générale du 26 mai 2016 en se conformant aux formalités indiquées dans la convocation du Dépositaire du Groupe Delhaize, Citibank. Si vous avez des questions concernant les points de l'ordre du jour, nous vous prions de bien vouloir contacter le Département Relations Investisseurs du Groupe Delhaize au numéro de téléphone +32 2 412 21 51. Si vous avez des questions concernant les procédures de vote, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec Citibank au numéro de téléphone +1 877 853 2191.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la convocation, du rapport annuel et des comptes annuels de la Société ainsi que de tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2016 que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com), et une version imprimée peut également être demandée par les actionnaires au Département Relations Investisseurs au numéro de téléphone +32 2 412 21 51 ou par les titulaires d'American Depositary Shares auprès de Citibank au numéro de téléphone +1 877 853 2191.



Frans Muller
President and Chief Executive Officer

SA Groupe Delhaize
Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
26 mai 2016

Ordre du jour

1.	Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.	3
2.	Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.....	3
3.	Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015.....	3
4.	Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2015, y compris l'affectation du résultat, et d'approuver la distribution d'un dividende brut de EUR 1,80 par action ordinaire	4
5.	Proposition de décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015	5
6.	Proposition de décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015	5
7.	Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération	5

Première résolution :

**Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015**

Le Conseil d'Administration de la Société prépare chaque année, conformément à la loi belge, un rapport de gestion relatif à la Société. Au plus tard 45 jours calendriers avant la date de l'assemblée générale ordinaire, le Conseil d'Administration transmet le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires au commissaire de la Société, Deloitte, Reviseurs d'Entreprises SC sfd SCRL.

Comme indiqué dans le rapport annuel, les chapitres Rapport d'activité, Rapport financier, Notes aux comptes consolidés et Gouvernance d'Entreprise contiennent les informations à inclure dans le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés prévu par le Code belge des sociétés, et constituent ensemble ce rapport de gestion.

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration seront présentés aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les rapports de gestion ne requièrent pas de vote.

Deuxième résolution :

**Présentation du rapport du commissaire
sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015**

Le commissaire doit contrôler les comptes et rédiger un rapport sur les comptes annuels de la Société pour les actionnaires. Le commissaire (i) a exprimé un avis inconditionnel au sujet des comptes annuels statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015, (ii) a déclaré que les rapports de gestion du Conseil d'Administration contenaient les informations requises par la loi et (iii) a certifié que les comptes annuels statutaires et consolidés donnent une image fidèle et correcte de la situation de la Société. Le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés est repris à la page 183 du rapport annuel.

Les rapports du commissaire seront présentés aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les rapports du commissaire ne requièrent pas de vote.

Troisième résolution :

**Communication des comptes annuels consolidés
au 31 décembre 2015**

Les comptes annuels consolidés et les résultats de la Société au 31 décembre 2015 seront présentés et discutés lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 ne requièrent pas de vote.

Quatrième résolution :

**Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2015,
y compris l'affectation du résultat, et
d'approuver la distribution d'un dividende brut de EUR 1,80
par action ordinaire**

L'affectation suivante du résultat de la Société, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 2 mars 2016, sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire :

Affectation du résultat	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016	364.016.893,29
Bénéfice reporté des années précédentes	615.841.224,44
Bénéfice à affecter	979.858.117,73

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le Conseil d'Administration proposera lors de l'assemblée générale ordinaire le paiement d'un dividende brut de EUR 1,80 par action. Le montant total du dividende brut attribué à toutes les actions ordinaires existantes à la date d'adoption des comptes annuels par le Conseil d'Administration, soit le 2 mars 2016, s'élèvera en conséquence à EUR 187,7 millions.

Suite à l'exercice de warrants émis dans le cadre des *Delhaize Group 2002 and 2012 US Stock Incentive Plans*, la Société peut émettre de nouvelles actions ordinaires, coupon 54 attaché, entre la date d'adoption des comptes annuels par le Conseil d'Administration, à savoir le 2 mars 2016, et la date à laquelle il est demandé à l'assemblée générale ordinaire de les approuver, à savoir le 26 mai 2016.

Par conséquent, au 21 avril 2016, la répartition bénéficiaire 2015 est la suivante :

Répartition Bénéficiaire	(en EUR)
Bénéfice à affecter	979.858.117,73
Affectation à la réserve légale	104.173,10
Montant global du dividende brut pour toutes les actions	187.656.097,00
Solde du bénéfice à reporter	792.097.847,63

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2016, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions donnant droit au dividende 2015 et soumettra le montant global définitif du dividende à l'assemblée pour approbation. Les comptes annuels statutaires de 2015 seront adaptés en conséquence. Le nombre maximum d'actions pouvant être émises entre le 2 mars 2016 et le 26 mai 2016 s'élève à 886.536, en supposant que tous les warrants susceptibles d'être exercés le soient effectivement. Cela entraînerait une augmentation du montant total du dividende de EUR 1,6 millions à EUR 189,3 millions.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Cinquième résolution :

Proposition de décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015

En droit belge, après approbation des comptes annuels statutaires, les actionnaires doivent voter sur la décharge aux administrateurs.

Une telle décharge n'est valable que dans la mesure où les comptes annuels soumis par le Conseil d'Administration ne contiennent ni omission, ni fausse indication dissimulant la véritable situation de la Société. En outre, cette décharge relative à des actes contraires ou non conformes aux statuts ou au Code belge des sociétés ne sera valable que s'il a été fait mention de ces actes dans la convocation à l'assemblée générale ordinaire, ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Sixième résolution :

Proposition de décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015

En droit belge, après approbation des comptes annuels statutaires, les actionnaires doivent se prononcer par un vote sur la décharge au commissaire.

Une telle décharge n'est valable que dans la mesure où les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni fausse indication dissimulant la véritable situation de la Société. En outre, cette décharge relative à des actes contraires ou non conformes aux statuts ou au Code belge des sociétés ne sera valable que s'il a été fait mention de ces actes dans la convocation à l'assemblée générale ordinaire, ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

Septième résolution :

Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération

La Société souhaite fournir à ses actionnaires des informations transparentes et cohérentes sur la rémunération des dirigeants. Le rapport de rémunération, qui est inclus dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion de la Société et qui est également disponible sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com), aborde entre autres les sujets suivants :

- La politique de rémunération appliquée en 2015;
- Le rôle et l'implication des diverses parties dans l'analyse et dans les décisions relatives aux rémunérations des dirigeants;
- La rémunération des administrateurs;
- La rémunération des membres du Management Exécutif; et
- Les directives de la Société relatives à la possession d'actions.

Le rapport de rémunération doit être soumis pour approbation à l'assemblée générale ordinaire. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2015, la Société a demandé aux actionnaires d'approuver son Rapport de Rémunération. Les actionnaires n'ont pas approuvé le Rapport de Rémunération. La Société a examiné attentivement ce rejet et a consulté les actionnaires ainsi que des parties prenantes concernées afin de mieux comprendre les inquiétudes et les raisons du vote négatif. Les principales raisons du rejet du Rapport de Rémunération concernaient des éléments exceptionnels survenus en 2014 (ex. : le paiement en 2014 de primes de maintien octroyées en 2013, qui sort du cadre de la politique de rémunération).

Toutefois, il a aussi été confirmé que les informations publiées dans le Rapport de Rémunération étaient réputées suffisantes compte tenu des pratiques du marché belge et conformes au principe de rémunération liée à la performance; et que les incitants à long terme avec une période d'acquisition définitive et de performance de trois ans (pour les Performance Stock Unit Plans) sont conformes aux intérêts à long terme des actionnaires.

Dans ce contexte, et en tenant compte des renseignements supplémentaires liés au refus, la Société a apporté quelques changements supplémentaires à certains programmes (ex. : abandon progressif de l'acquisition définitive accélérée d'instruments basés sur des actions suivant un départ involontaire sans motif valable ou un départ volontaire motivé) et à leur divulgation.

Le Conseil d'Administration recommande à l'unanimité que chaque actionnaire vote EN FAVEUR de cette proposition.

